



## INTERVENTION DE LA COTE D'IVOIRE

prononcée, par ~~Son Excellence Monsieur Youssoufou Joseph BAMBA~~, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies à New York, sur le point 149 de l'ordre du jour de la partie principale de la 66ème session de l'Assemblée générale intitulé **Financement de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI)**

(New York, le 19 décembre 2011)

*A vérifier au prononcé*

**Monsieur le Président,**

La présente intervention de la délégation de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le droit fil de celle faite par le Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais d'emblée féliciter le Contrôleur, Madame Maria Eugenia Casar et le Président du CCQAB, Monsieur Collen Kélapilé, pour l'introduction de leurs rapports respectifs relatifs au point 149 de l'ordre du jour intitulé Financement de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

**Monsieur le Président,**

Permettez que je commence mon propos en déplorant la production tardive des rapports relatifs à cet important point de l'ordre du jour qui a un impact considérable sur la vécu quotidien des populations vivant en Côte d'Ivoire. Ma délégation constate avec regret que seulement deux tranches horaires d'une heure trente minutes au maximum sont allouées à cet important point de l'ordre du jour qui n'est lui-même introduit que quelques trois jours avant la fin officiellement projetée des travaux de cette partie de la session de la Cinquième Commission. Il est de mon devoir moral de relever que cela n'est pas juste quand nous savons combien de fois les ressources qui seront allouées à l'ONU CI contribueront grandement au retour à la normalisation de la situation en Côte d'Ivoire.

**Monsieur le Président,**

Après dix années passées sans élections législatives et comme nombre de vous doivent le savoir, j'ai le plaisir d'informer la Commission que la Côte d'Ivoire a effectué le 11 décembre 2011, de façon pacifique, les élections législatives qui aboutiront à la constitution de l'Assemblée Nationale. Ces élections marquent la dernière étape de mise en place des institutions de la République, en l'espèce le pouvoir législatif, après la mise en place des pouvoirs exécutif et judiciaire. Il importe de relever que le taux de participation de 36,56% à ces élections législatives de 2011 est supérieur à celui de 32% obtenu lors des élections législatives de 2000.

Il importe en outre de préciser que les élections législatives de cette année constituaient une véritable gageure tant pour la Commission Electorale Indépendante que pour le Gouvernement, notamment en se référant à la situation de chaos causée par la crise post-électorale née du refus de l'ancien Président ivoirien de reconnaître sa défaite à l'élection présidentielle qui a vu la victoire du Président Alassane OUATTARA. Cette crise post-électorale, tout comme ces élections législatives qui viennent d'avoir lieu ont pu connaître un aboutissement heureux grâce au soutien constant de la Communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier.

Je saisi donc l'opportunité offerte à ma délégation pour traduire, au nom du Président de la République, de son Gouvernement et du peuple ivoirien, notre profonde reconnaissance à la Communauté internationale en générale et aux Nations Unies en particulier.

Par ailleurs, bien que le Gouvernement ait fait beaucoup en six mois depuis sa mise en place en juin 2011, il importe de relever que de nombreux chantiers sont encore en cours, notamment ceux relatifs à la réconciliation nationale, au désarmement, à la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, aux réformes des secteurs de la sécurité et de la défense, à la lutte contre l'impunité, à la reconstitution du système judiciaire ainsi qu'à la promotion et la protection des Droits de l'Homme pour lesquels la Côte d'Ivoire a particulièrement besoin des appuis de l'ONUCI.

En outre, la Côte d'Ivoire se réjouit des décisions du Conseil de Sécurité contenues dans la résolution 2000 du 27 juillet 2011 car celles-ci prennent totalement en compte les préoccupations actuelles des autorités ivoiriennes, notamment la question de la protection des civils, la question du suivi méticuleux des frontières ivoiriennes face à la circulation de mercenaires, d'armes de guerre, d'armes légères et de stupéfiants ainsi que la question du terrorisme en croissance dans la sous région ouest africaine. Toutes ces questions ont été amplement abordées par le Premier Ministre de Côte d'Ivoire avec les représentants des principales composantes des Nations Unies lors de son séjour à New York dans le cadre de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome dont notre pays est signataire. Le Premier Ministre Guillaume SORO a eu des audiences, entre autre, avec le Président du Conseil de Sécurité, le Secrétaire Général des Nations Unies et les membres permanents du Conseil de Sécurité. Il a, lors de ces rencontres, réitéré le soutien ferme de la Côte d'Ivoire à l'ONUCI et la bonne collaboration de la Mission avec le Gouvernement et les officiels ivoiriens. Il a en outre réitéré le souhait des autorités ivoiriennes d'œuvrer avec l'ONUCI dans le cadre du maintien de

la paix étant donné les nombreux défis liés à la sécurité sous régionale auxquels le Gouvernement ivoirien doit faire face, avec le soutien indispensable des Gouvernements des pays voisins et ceux de l'Afrique de l'Ouest. Il a enfin fait état du souhait des autorités ivoiriennes de recevoir une assistance électorale des Nations Unies pour les élections régionales et locales à venir, compte tenu des expériences fructueuses que notre pays a eu avec l'ONUCI lors des élections présidentielle et législative.

**Monsieur le Président,**

Partant de tout ce qui précède et tenant compte de ce que la présente requête de financement soumise par le Secrétaire Général, après décision du Conseil de Sécurité, a le plein soutien politique des autorités et du peuple de Côte d'Ivoire, j'invite la Commission à examiner avec bienveillance la présente proposition de financement de l'ONUCI.

La délégation de Côte d'Ivoire s'enquerra tout particulièrement, durant les négociations à venir, des dispositions concrètes qui ont été prises par l'ONUCI pour l'application du mandat octroyé par le Conseil de Sécurité dans la résolution 2000 et ce, en attendant de recevoir les financements nécessaires ici portés à l'examen de la Cinquième Commission.

Je vous remercie.